

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL Séance du 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatre octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Caupenne-d'Armagnac régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Guichebarou Patrick. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, M. DUFFOUR Frédéric, VOYER Armand, BRETHES David, FIOR Anne-Marie, LEFAIX Christian,
Excusés : MM. BACQUELA Hervé, DUCOM Joël, MATHIEU Patrick

Mme Josiane ORTEGA a été élue secrétaire de séance.

1- ADOPTION DU PV DU 19 JUILLET 2024 :

Après relecture du PV, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

2- MARCHE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 décembre 2023, le conseil municipal l'a autorisé à engager un marché de travaux en procédure adaptée pour l'aménagement des espaces publics et accessibilité. Il s'agit d'un marché alloti qui fait suite à un marché de maîtrise d'œuvre pour lequel M Xavier LACOSTE (ADXL) a été retenu. La date limite des offres était fixée au 15 juillet 2024 à 12 h.

Le marché comporte les différents lots suivants :

- 1- Lot VRD
- 2- Lot GROS ŒUVRE
- 3- Lot CHARPENTE
- 4- Lot ZINGUERIE ETANCHEITE
- 5- Lot CHARPENTE METALLIQUE
- 6- Lot MENUISERIE EXTERIEURE
- 7- Lot CARRELAGE
- 8- Lot PLOMBERIE SANITAIRE
- 9- Lot ELECTRICITE
- 10- Lot ESPACES VERTS

Consultation à laquelle quatre entreprises ont candidaté :

- SNAA ACCHINI pour le lot 1
- SARRADE CONSTRUCTION pour le lot 5
- DUCOM Frères pour le lot 5
- SA SANGUINET pour le lot 10

Pour rappel, les critères de jugement étaient les suivants :

- Valeur technique de l'offre (pondération : 60)
- Pris des prestations (pondération : 40)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché ainsi :

- Lot 1 VRD : SNAA ACCHINI sise 65700 Maubourguet pour un montant de 18920 € HT soit 22704 € TTC
- Lot 5 CHARPENTE METALLIQUE : DUCOM Frères sise 32110 Panjas pour un montant de 46917.91 HT soit 56301.49 € TTC
- Lot 10 ESPACES VETS : entreprise SANGUINET sise à Tarbes pour un montant de 7650 € HT (après une négociation technique et financière de l'offre) soit 9180 € TTC

Les autres lots, infructueux en l'absence d'offre remise, feront l'objet d'une relance en consultation ouverte. La remise des offres est prévue pour le 11 octobre 2024 à 17h00 au plus tard.

3- LOYER :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. GEZE Kévin, locataire du logement n°1, donnant congé du logement au 30 septembre 2024. Il fait savoir également qu'il a procédé à l'état des lieux en présence du locataire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre fin au bail de location du logement n°1 à compter du 30 septembre 2024 et de restituer le dépôt de garantie à M. GEZE Kévin pour un montant de 350 €.

Monsieur le Maire propose une augmentation du loyer pour le prochain locataire. Pour se faire, un diagnostic énergétique doit être établi. Celui-ci est prévu le 10 octobre. Si le logement est classé E ou F, l'augmentation ne sera pas possible. Si le logement est classé A, B, C ou D, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer ce logement pour un montant de 400 €.

4- MISE A DISPOSITION DES AGENTS AUPRES DU SIISBA:

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition de deux agents est inchangée pour la prochaine année, à savoir :

- Mme LESPES Véronique 20 h sur 52 semaines
- Mme BRESCON Florence : 6 h pour 52 semaines

Le conseil municipal accepte la mise à disposition de ces deux agents auprès du SIISBA à compter du 1^{er} août 2024.

5- QUESTIONS DIVERSES

5.1 Eglise

Afin de rénover la peinture intérieure de l'église au village, après recherche d'entreprise, Monsieur le Maire présente le devis reçu par l'entreprise BATTAGLIA s'élevant à 29629.99 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'EURL BATTAGLIA.

5.2 PLU :

Suite à une réunion avec la DDT et le SCOT, Monsieur le Maire informe que l'élaboration du PLU est en attente d'une méthodologie qui permettra de déterminer un état initial T0 de l'espace consommé depuis le 1^{er} janvier 2021. Cette méthodologie, élaborée par le SCOT, en test sur quelques communes, n'est toujours pas finalisée. Des ajustements sont encore en cours et devront être validés par la DDT et l'ensemble des EPCI du SCOT, lors d'une réunion prévue le 17 octobre, avant d'être utilisée sur tout le territoire dès début janvier 2025.

Aussi la CCBA disposera des éléments d'ici fin octobre. La commune de Caupenne aura accès aux différents éléments cartographiques, méthodologiques et analytiques.

Il sera alors possible de relancer la dernière phase du PLU, commencé depuis quatre ans.

5.3 Journal :

La liste et distribution des articles sont établies. Un point sera fait lors du prochain conseil.

5.4 Avancement fibre :

Une réunion a eu lieu le 1^{er} octobre à Caupenne avec Gers Fibre et Orange. Les travaux suivent leur cours. Chacun d'entre nous peut savoir s'il est éligible en allant sur le site : <https://www.gersfibre.fr/eligibilite-de-ligne>

5.5 ONF :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'inscription des coupes des parcelles 2a et 13a en 2025
- approuve l'ajournement, motivé par l'ONF, de la coupe de la parcelle 6b. Cette coupe prévue en 2025 est reportée à 2026.
- précise la destination des bois et le mode de mise à disposition des produits issus des coupes des parcelles 2a, 13a et 6b : vente publique.

5.6 CCAS :

Deux devis ont été demandés sur la base de colis identiques à ceux de 2023. A ce jour, seul M. SEMPE a répondu.

5.7 Voirie :

Monsieur le Maire informe que M. AQUARONE a quitté le service fin août et que Monsieur BURGAN assure l'intérim. Le débroussaillage est en cours sur la commune et les travaux sur la seule route retenue (route de Soucaret en partie) sont interrompus.

5.8 Octobre rose :

Monsieur le Maire informe que la marche pour octobre rose aura lieu le 5 octobre. Le Bas Armagnac Cyclo Club se charge d'encaisser les participations et reversera l'intégralité à la Ligue contre le Cancer.

La séance est levée à 20 H 30.

Le secrétaire,



Le Maire,



